

100H
société à responsabilité limitée à associé unique en cours de liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : 5 impasse des Hibiscus - 44470 CARQUEFOU
908 644 651 RCS NANTES

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 13 février 2025

Le 13 février 2025 à quatorze heures,

Monsieur Florian ACKER, associé unique de la société de la société 100H, société à responsabilité limitée à associé unique en cours de liquidation au capital de 1000 euros, ayant son siège social au 5 impasse des Hibiscus, 44470 CARQUEFOU et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 908 644 651, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Rapport du liquidateur en vue de la décision de clôture de liquidation ;
- Examen et approbation du compte de liquidation et répartition pour solde de tout compte ;
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat ;
- Clôture de liquidation ;
- Pouvoir à donner en vue des formalités.

Première décision

L'associé unique sur rapport du liquidateur relatif aux opérations et comptes de liquidation au 31 décembre 2024 approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde positif de 58157 €.

Deuxième décision

L'associé unique constate que le solde positif de liquidation s'élève à 58157 €. En conséquence le liquidateur dispose de tous pouvoirs pour attribuer le boni de liquidation à l'associé unique.

Troisième décision

L'associé unique constate la clôture définitive de la liquidation de la société, dont la personne morale cesse d'exister au 31 décembre 2024. En conséquence quitus est donné au liquidateur qui est déchargé de son mandat.

Quatrième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Monsieur Florian ACKER, associé unique

Monsieur Florian ACKER liquidateur